

AMAP DE LA GOUTTE D'EAU Année 2022 **Contrat Merguez**

page « information » à conserver par le consommateur, ne pas imprimer.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ENGAGEMENT POUR TOUS LES CONTRATS

- 1- L'association a pour objet :
- de maintenir (et d'inciter à l'installation) des fermes de proximité, pratiquant une <u>agriculture paysanne et durable</u>, dans le respect de la charte des AMAP sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs,
 - de promouvoir des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables,
 - de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.

Cliquez pour en savoir plus sur le livret d'accueil de l'AMAP.

- 2- L'adhésion annuelle de 10 euros à l'association est obligatoire pour souscrire des contrats de partenariat avec les producteurs de votre choix engagés au sein de l'association.
- Elle permet de couvrir les frais de fonctionnement de l'association. Elle est renouvelée en début d'année civile.

Merci de vérifier votre adhésion, et si nécessaire d'envoyer chèque à l'ordre de l'AMAP de la Goutte d'Eau et bulletin d'adhésion à Bernadette Faligant, 21 lotissement des moulins/Brain sur l'Authion

- 3- En s'engageant par la signature des contrats, producteurs et consommateurs dépassent le simple rapport commercial : ils deviennent partenaires.
- 4- Période d'essai : le premier mois sert de période d'essai, au delà de laquelle il est possible de résilier le contrat..
- 5- Résiliation : Toute résiliation en cours de contrat reste possible sous certaines conditions extrêmes prévues dans les statuts et sera étudiée par les membre du conseil collégial.
- 6- Lieu et jour de distribution : le jeudi à 18h30 au terrain de boule port caroline à Brain sur l'Authion

Il vous est demandé un engagement ferme de réservation pour chaque contrat.

Défaut d'engagement : le consommateur qui serait dans l'incapacité de venir prendre livraison des produits commandés doit s'organiser pour déléguer cette tâche à une autre personne amapienne ou non.

En cas d'absence à la fin de la distribution, les produits redeviennent la propriété des producteurs qui peuvent en disposer à leur guise. le pain commandé redevient de fait la propriété de la boulangère qui en disposera à sa guise.

Toutes les informations concernant l'association, ses producteurs partenaires et les contrats sont disponibles sur le site internet http://amap.delagouttedeau.free.fr/

Chèque et contrat sont à remettre au tuteur au terrain de boule ou à les envoyer par la poste / par mail /ou par SMS à

Christine COURCAULT 28 rue de l'Ormeau 4960 Corné LOIRE-AUTHION - Mobile 06.85.75.74.10 mail : courcault.ch@wanadoo.fr



AMAP DE LA GOUTTE D'EAU Année 2022 **Contrat Merguez**

1

Termes du Contrat à conserver par le consommateur, ne pas imprimer

Il est proposé : des merguez de brebis produits selon le cahier des charges de l'Agriculture Biologique. (N° de certification ECOCERT: 187102P)

 $\underline{Conditionnement:} sous \ vide \ par \ 5 \ merguez \ poids \ de \ 300g \ \grave{a} \ 350g$

<u>Prix à l'unité</u> : 5€ le sachet

Conditions : L'engagement est libre de choix en quantité et en dates

Un avenant au contrat sera peut-être possible en cours d'année en contactant le producteur ET le tuteur.

Le chèque correspondant à la (aux) commande(s) sera remis au tuteur au moment de l'engagement avec le présent contrat (2 <u>exemplaires du feuillet 3)</u>. Il sera rempli à l'ordre de « BURET Yohann » le producteur, et encaissés au début du mois de novembre.

Photos, reportages sur les brebis et leurs producteurs ici : amap.delagouttedeau.free.fr

Chèque et contrat sont à remettre au tuteur au terrain de boule ou à les envoyer par la poste / par mail /ou par SMS à

Christine COURCAULT 28 rue de l'Ormeau 4960 Corné LOIRE-AUTHION - Mobile 06.85.75.74.10 mail : courcault.ch@wanadoo.fr



AMAP DE LA GOUTTE D'EAU

Année 2022 Contrat Merguez

Distribution 1 fois par mois suivant le tableau, au terrain de boule Port Caroline à Brain/Authion les jeudis de 18h30 à 19h30

Cette feuille est à remplir <u>lisiblement</u> et à imprimer en 2 exemplaires (pour le producteur et le tuteur) Pensez à garder une trace pour vous (dates et produits réservés)

entre Le Producteur et le consommateur : Nom et prénom

Yohann Buret La Violaie 49370 Erdre en Anjou

E-Mail **Téléphone**

Dates	3/11/2022	1/12/2022	total
Nb de paquet			
Coût 5 euros par			
paquet			

Total commande:

Signature du producteur

« Je soussigné(e), déclare accepter les termes des généralités exposées en page 1, ceux du contrat pages 2 et 3 et être à jour de ma cotisation 2022»

Date et signature du consommateur :

Chèque et contrat sont à remettre au tuteur au terrain de boule ou à les envoyer par la poste / par mail /ou par SMS à

Christine COURCAULT 28 rue de l'Ormeau 4960 Corné LOIRE-AUTHION - Mobile 06.85.75.74.10 mail : courcault.ch@wanadoo.fr